

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres

| | |
|---|----|
| en exercice | 38 |
| présents | 27 |
| absents ayant donné pouvoir ou procuration | 5 |
| Absents | 6 |
| Votants | 32 |
| Pour | 32 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Date de la convocation

18 septembre 2020

Date d'affichage

28 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre et à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don-Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir: Marie MONTI FOUILLERON à Marie Félicia CRISTOFARI, Xavier LUCIANI à Marion PAOLINI, Anne Marie CHIODI à Lisa FRANCISCI Christian PAOLI à André ROCCHI

Absents : Antoine OTTAVI, Ange PIERI, François BENEDETTI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marion PAOLINI.

Délibération n°3820 Objet: MOTION COOPERATIVE CERELIERE DE VADINA

Monsieur le Président propose à l'adoption la motion suivante :

La coopérative céréalière de Vadina située au cœur de la Plaine Orientale sur la Commune de Ghisonaccia devrait fermer ses portes au Printemps 2021.

Nous tous, élus du Territoire, nous ne pouvons rester insensibles face à la fermeture de cet outil précieux pour les producteurs et les éleveurs.

- **Considérant** que seulement 10 % des besoins en « aliment du bétail » sont produits en Corse.

- **Considérant** que pour satisfaire les besoins, les éleveurs Corses sont contraints d'importer du Continent. Ce qui représente 25 Millions d'euros par an dont 30 % sont dédiés aux frais de transport

- **Considérant** que la mise en culture de près de 2 000 hectares à vocation « Aliment pour bétail » permettrait la survie de la Coopérative, cette mise en culture devra être accompagnée par un plan d'aide aux agriculteurs afin de leur permettre d'être compétitifs .
- **Considérant** que la structure ne déplore aucune dette, mais bien au contraire un bilan propre, des machines perfectionnées, adaptées et entretenues.
- **Considérant** que le Conseil d'Administration de la Coopérative dispose de 2 études très complètes menées par l'Etat et France Agrimer qui permettraient de proposer un Plan de relance pour les céréales et l'élevage (Culture, transport, Mode de conditionnement,)
- **Considérant** que le PADDUC prévoit 105 000 hectares d'Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) où sur une proportion non négligeable de ces terres ne peuvent être cultivées que des céréales.
- **Considérant** qu'un « Plan Protéine » est inscrit dans la prochaine PAC et que la Corse pourrait se positionner sur ces cultures.
- **Considérant** qu'il est indispensable de réduire le plus possible les importations d'aliments de bétail .

Le Conseil Commautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande :

- Au Président de l'Exécutif d'organiser au plus tôt une réunion sur site concernant la pérennisation de l'outil qu'est la Coopérative céréalière.
- Audience à Monsieur le Préfet aux côtés des membres du Conseil d'Administration de la Coopérative pour qu'ils puissent exposer leur expérience et leur vision de l'avenir.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président